

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 juin 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine BONNET à M. José MARTINEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL.

Excusés

Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2885 en date du 20 juin 2022 approuvant les comptes de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2889 en date du 20 juin 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe GEMAPI;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2021 a été arrêtée avec un excédent cumulé de 187.430,07 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de + 45.896,79€ (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021 en report à la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI au compte 002 en recette soit un montant de +187.430,07 €.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2900

Publication le 21/06/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/06/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220620-7757-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

RESULTATS - BUDGET GEMAPI

FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses Mandatées	188 262,23 €	327 579,29 €
Recettes Réalisées	331 748,28 €	331 629,82 €
Résultat exercice	143 486,05 €	4 050,53 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	224 422,01 €	183 379,54 €
Résultat de fonctionnement à affecter	367 908,06 €	187 430,07 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	36 239,21 €	255 240,00 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	78 269,78 €	78 269,78 €
Recettes réalisées	0,00 €	222 867,01 €
Solde d'exécution Investissement	42 030,57 €	45 896,79 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	226 559,09 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	-226 559,09 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-184 528,52 €	0,00 €
------------------------------	----------------------	---------------

Affectation au compte 1068	184 528,52 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	183 379,54 €	187 430,07 €
---	---------------------	---------------------